



Ébénistes

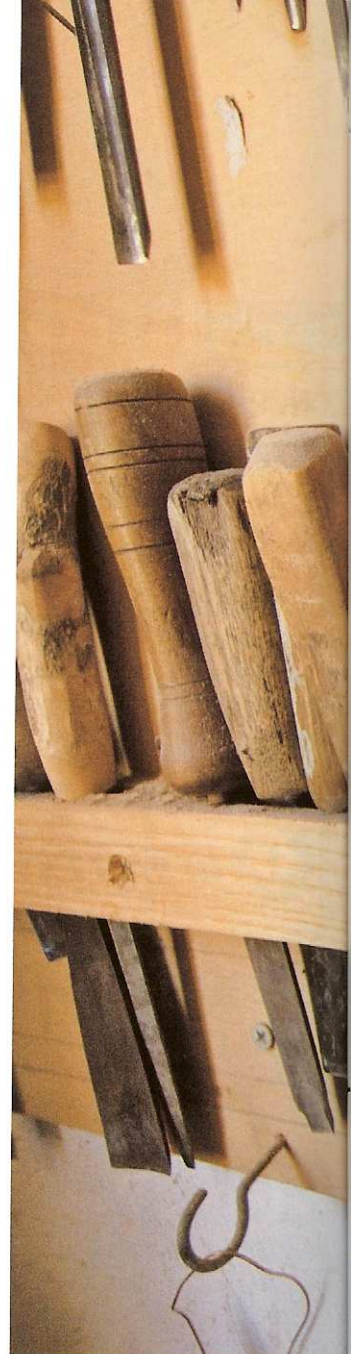
Une aide à l'élaboration du document unique

Le secteur de la seconde transformation du bois, et en particulier l'ébénisterie, connaît des difficultés à évaluer l'ensemble de ses risques professionnels. Afin d'aider le monde de l'artisanat à trouver ses repères, la CRAM Midi-Pyrénées a engagé des sessions de formation auprès des ébénistes de Revel (Haute-Garonne). L'objectif : promouvoir une meilleure compréhension du document unique et de ses enjeux.

Vous faites votre travail d'artisan... puis quelqu'un vous parle de document unique. Et vous voilà dépourvu face à l'obligation de rédiger ce qui traduira votre prise de conscience de l'ensemble des risques liés à votre activité. » Pierre Monoury est gérant d'une petite entreprise de réparation et reproduction de meubles anciens de tous styles. Une institu-

tion familiale dans le travail du meuble d'art, implantée dans le Revelois depuis quatre générations. En 2003, la CRAM Midi-Pyrénées organise dans la région une réunion à l'attention des professionnels de la seconde transformation du bois. L'inspection et la médecine du travail y participent. Sont présentés quelques exemples concrets et documentés de risques professionnels. « En

matière de prévention du risque mécanique, de manutentions, d'expositions aux poussières de bois ou encore de maîtrise du risque chimique, nous n'avons constaté que peu d'avancées notables dans le secteur, témoigne Didier Durrieu, contrôleur de sécurité à la CRAM Midi-Pyrénées. Nous avons donc invité les artisans à prendre du recul par rapport au travail quotidien et réfléchir à leurs problèmes en temps réel. » Rapidement, l'ébénisterie est plus particulièrement choisie comme cible du projet. Une démarche est présentée à neuf entreprises. Six d'entre elles acceptent d'être mises en contact avec un consultant pour des formations collectives, des sessions d'accompagnement individuel et des réunions de bilan intermédiaires. Un travail qui doit



Jusqu'à l'intervention de la CRAM, les ébénistes ne considéraient que le risque par rapport à l'outil taillant... La prise de conscience des risques vis-à-vis du confort, l'ergonomie, le risque chimique est très récente.



tenir entre décembre 2005 et novembre 2006 et les aider – au final – à rédiger leur document unique en cohérence avec les problématiques et les besoins de la profession. « Cette démarche nous a véritablement conduits à la compréhension du document unique. Ce qu'on avait mis en place auparavant n'était pas adapté. J'ai perçu qu'il s'agissait d'un outil qu'il fallait faire vivre et évoluer en synergie avec le travail », précise Pierre Monoury. « La perception du risque et la manière de l'appréhender ont changé, poursuit Didier Durrieu. Les ébénistes avaient tendance à ne le considérer que par rapport à l'outil taillant. On leur a parlé

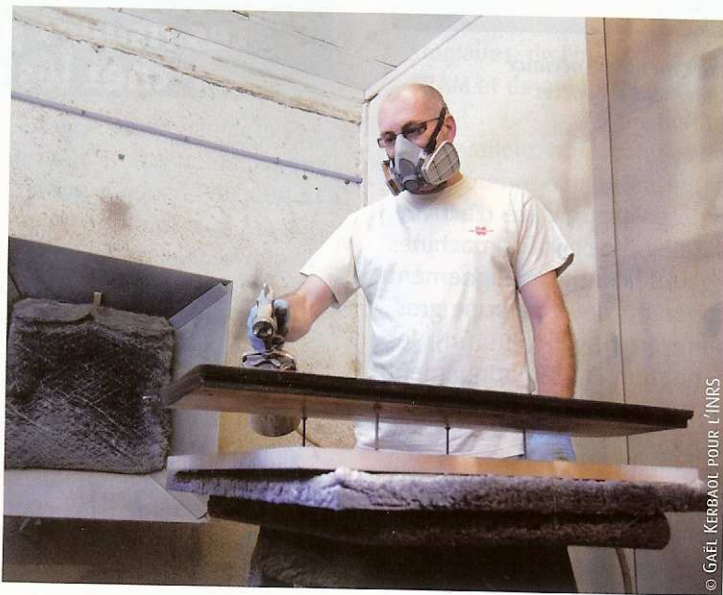


© GAËL KERBAOL POUR L'INRS

de confort, d'ergonomie, de risque chimique... » Et ces termes ont pu trouver une résonance.

Première étape : la connaissance de soi

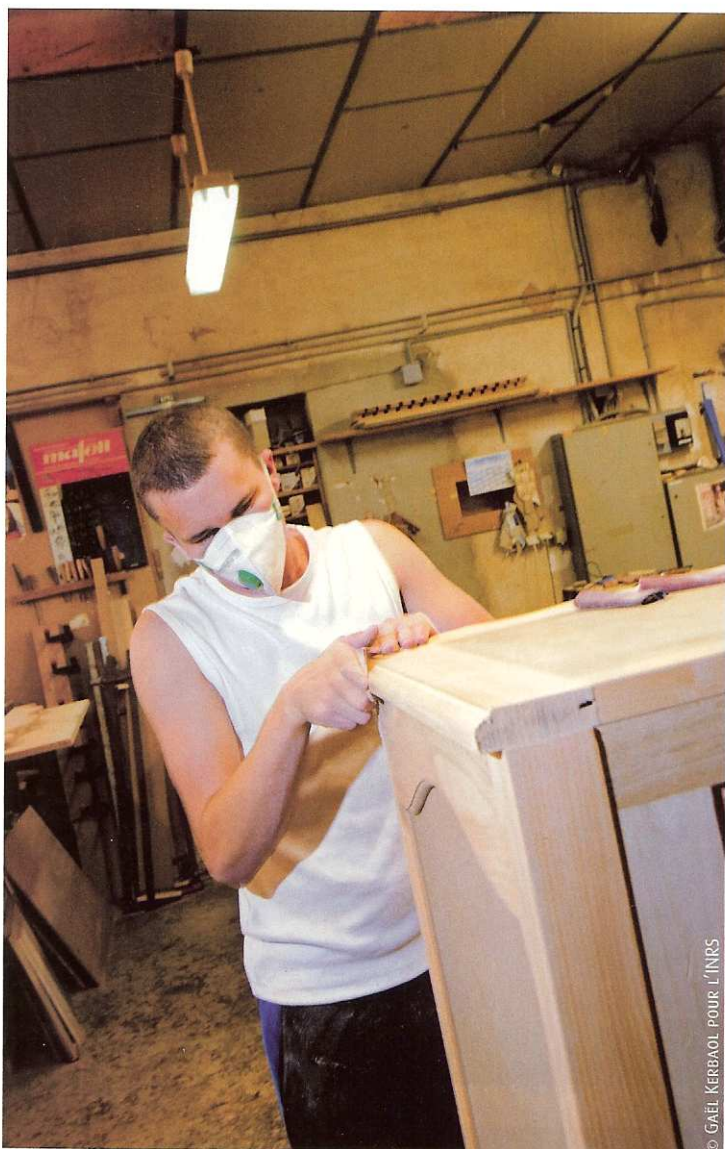
Les ébénistes perçoivent en particulier que toute carence dans l'organisation de l'activité peut avoir des conséquences sur le risque professionnel. Le regroupement des appareils par rapport à une action précise, le déplacement de charges sur des outils roulants, l'installation d'aspirations à la source sur les machines à bois constituent autant de points à passer en revue. « Nous avons touché à l'organisation, au



© GAËL KERBAOL POUR L'INRS

Pour les risques chimiques, la cabine de peinture a été isolée des autres postes, et seuls les produits à l'eau sont utilisés.

stockage, à la rationalisation du circuit de process sans croisement de flux», explique Henri Jaligot, gérant de l'entreprise Cornac, qui fabrique depuis 1950 des meubles spéciaux et sur mesure pour le particulier. L'artisan emploie cinq salariés. Ils ne travaillent que de la petite série. « Notre vision globale de l'entreprise nous donne l'impression de bien la connaître, mais on fait souvent abstraction des détails sans en avoir conscience. J'ai appris que les chutes de plain-pied étaient les accidents les plus fréquents, par exemple. À partir de là, il a simplement fallu être plus ferme et plus vigilant sur le rangement. » Pour lui, l'intervention du



© GAËL KERBAOL POUR L'INRS

Chez Cornac, une entreprise qui fabrique des meubles spéciaux et sur mesure pour les particuliers, non seulement les postes de travail ont été étudiés, mais également l'ensemble de l'organisation.

consultant a été vécue comme une aubaine. «Un artisan de notre taille ne peut pas se permettre d'avoir une personne à temps plein sur le terrain de la sécurité», explique-t-il.

En conséquence, l'entreprise a réfléchi à l'organisation du stock de bois avec un souci de rentabilité: il n'est plus utile de dégager des planches pour accéder à ce que l'on cherche. Simple, mais pourtant pas inutile à rappeler. Les bois sont empilés par catégo-

rie, épaisseur, date d'arrivée. L'atelier est clair, les machines agencées dans un alignement cohérent (de la découpe grossière au travail plus fin), les aspirations systématiquement branchées...

Un objectif d'« auto-prévention »

«Au niveau des produits chimiques, la cabine de peinture est isolée du reste des postes. Par ailleurs, nous n'avons conservé

que les produits à l'eau. Les FDS des produits sont systématiquement demandées aux fournisseurs», ajoute Henri Jaligot. Afin d'évaluer de façon précise l'exposition des opérateurs aux poussières de bois sur les postes de travail dans les différents ateliers de production, la CRAM a incité les ébénistes à se soumettre à une série de prélèvements à poste fixe et prélèvements personnels de fraction inhalable.

Chez Monoury par exemple, les mesures d'ambiance dans les ateliers donnent toute satisfaction: de 0,08 à 0,28 mg/m³ selon les postes, soit bien en deçà de la valeur limite moyenne d'exposition (VME) fixée à 1 mg/m³ pour

les poussières de bois. Si les prélèvements ambulatoires révèlent que l'activité est tout de même génératrice de grandes quantités de poussières fines, des solutions peuvent être discutées: l'ajout d'une demi-gaine textile légère, perforée et soufflante, maintenue en partie haute, peut notamment permettre de dépolluer l'air et rabattre les poussières en partie basse. Le coup de balai, qui favorise la remise en suspension des particules, est en revanche à proscrire. L'entreprise Monoury a également réduit la quantité de produits chimiques présents dans l'atelier en se posant les bonnes questions: comment utiliser les vernis, la cire, ou



MIDI-PYRÉNÉES

Les risques professionnels chez les ébénistes

© GAËL KERBAOL POUR L'INRS

742 établissements, dont 15 sociétés sur le Revelois, regroupant plus de 7 300 salariés au niveau régional. Le taux de fréquence moyen est de 60, le taux de gravité de 1,8. Ces taux sont à comparer avec les taux de fréquence et de gravité moyens de l'ensemble des professions au niveau régional, soit respectivement 26 et 1,19 pour l'année 2004. Les principaux accidents du travail sont essentiellement liés aux manutentions manuelles (40 %) et aux machines (20 %, mais ils représentent 40 % des accidents graves). Les maladies professionnelles sont pour la plupart dues à l'utilisation des produits chimiques (dermatose, troubles respiratoires, modification de la formule sanguine...), à la manutention manuelle (troubles musculo-squelettiques) et à l'inhalation de poussières de bois (asthme, cancer de l'ethmoïde). Le risque d'incendie/explosion est quasi permanent.

Source: CRAM Midi-Pyrénées



© GAËL KERBAOL POUR L'INRS

Nicolas Berguin, ébéniste chez Monoury, a pris part aux débats. L'occasion pour lui de prendre conscience de la multiplicité des risques, présents à chaque étape de fabrication d'un meuble.

remplacer les produits dangereux... « Il a fallu apprendre à lire une étiquette et vivre avec nos produits », explique Pierre Monoury, satisfait d'avoir pu « parler progressivement des problèmes sans obligation de les régler dans l'urgence ».

Chaque poste implique une analyse de situation spécifique. Aussi, le choix du cabinet s'est-il porté sur un programme de réalisations par étapes. « Toutes les modifications ont été débattues avec les ouvriers pour tenir compte du travail réel », précise Nicolas Berguin,

ébéniste chez Monoury. Chacun est responsable de son meuble du début à la fin et de l'activité de restauration. Au départ, personne ne remet en cause son savoir-faire : scier, raboter, toupiller, on sait faire ! Mais au fil des discussions, on prend conscience de ce qui vibre, de ce qui coupe, de ce qui produit de la poussière. Et le débat se fait. »

Autre point positif, ce travail a donné aux chefs d'entreprises une façon de percevoir différemment l'administration et les professionnels de la prévention.

« Mon souhait, à terme, est de n'avoir plus à intervenir qu'à titre d'expert sur la prévention et les avancées techniques, en fonction des problèmes que les ébénistes auront soulevés eux-mêmes, conclut Didier Durrieu. Que l'entreprise s'auto-évalue et s'auto-prévienne... »

COMPRENDRE

La méthodologie d'intervention

Le consultant assure la formation et l'accompagnement des entreprises dans le secteur de Revel, pour la réalisation d'un document unique et de son plan d'actions de prévention. Cette formation est menée sur la base de la démarche CRAM.

• 1^{re} phase :

Animation d'une réunion d'information de l'ensemble des entreprises concernées en présence de l'inspecteur du travail, des représentants de la CRAM et du médecin du travail.

• 2^e phase :

Animation d'un groupe d'entreprises en formation, composés du chef d'entreprise et d'une personne ressource (représentant du personnel), si possible pour chaque entreprise. La formation se déroule sur 2 fois 1 jour.

• 3^e phase :

À l'issue d'un travail intersession réalisé par chaque stagiaire, une demi-journée de mise en commun est organisée par groupe.

• 4^e phase :

Après un nouveau travail intersession, un accompagnement au sein même de chaque entreprise est réalisé par le consultant. Cette intervention dure au total 4 jours.

• 5^e phase :

Animation d'une réunion de bilan de l'action, en présence des stagiaires, de l'inspecteur de travail, des représentants de la CRAM et du médecin du travail.

En parallèle, trois réunions de travail espacées d'un trimestre, en présence d'un représentant de l'association reveloise du bois, de l'inspecteur du travail, de la CRAM et du médecin du travail sont planifiées à Revel, le consultant étant chargé de la restitution des informations par compte rendu. Une réunion bilan de l'action vient d'avoir lieu.

Se documenter :

Lire notre dossier : « Document unique, retour d'expériences : 5 ans après », *Travail et Sécurité* n°668, décembre 2006.

Grégory Brasseur
Photos : Gaël Kerbaol